

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 27 (1955)

**Heft:** 4

  

**Artikel:** Le georgisme en Allemagne

**Autor:** Richard, Heinrich

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-124407>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ment de la population travailleuse ; il a cherché à supprimer les logements surpeuplés et insalubres des vieux quartiers, à démolir les taudis, à réparer les vieilles maisons et à en construire de nouvelles. Dès le début, l'Etat soviétique a donc estimé que l'urbanisme devait avoir avant tout pour objectif de donner satisfaction aux besoins matériels et culturels de la population.

Il fut décidé en juin 1931 de mettre en œuvre un vaste programme de réorganisation et de développement de l'économie collective de l'U.R.S.S., rendu possible par l'industrialisation du pays. Il était dit dans la résolution : « L'industrialisation du pays, la création de nouveaux centres industriels dans les régions rurales, la réorganisation de tout le système agricole d'après les principes socialistes non seulement auront pour résultat d'augmenter la population, surtout la population prolétarienne des villes anciennes, mais aboutiront également à la création de villes nouvelles, à la transformation des colonies urbaines et des centres qui existent déjà en villes socialistes, assurant à l'ensemble des masses travailleuses le progrès culturel et de bonnes conditions d'hygiène. »

En vertu de ces dispositions et pour leur donner effet, le Gouvernement soviétique a adopté le 27 juin 1935 une ordonnance sur « la préparation et l'approbation des projets d'aménagement et de reconstruction socialiste des villes et des autres agglomérations en U.R.S.S. ». Il a publié ensuite le 10 juillet 1935 un plan général pour la reconstruction de la ville de Moscou. Ce document fondamental de l'urbanisme soviétique, qui a acquis force de loi, pose les principes essentiels de la reconstruction des villes sous le régime socialiste.

Selon l'ordonnance du gouvernement sur la reconstruction de la ville de Moscou, « les problèmes les plus importants... que doivent résoudre les plans d'urbanisme sont : choix judicieux des emplacements réservés

aux maisons d'habitation, l'implantation des industries, le tracé des voies ferrées et l'établissement des entrepôts, l'organisation de l'approvisionnement en eau par les services municipaux ; il faut éviter en outre le surpeuplement et prévoir l'aménagement des quartiers d'habitation de manière à assurer à la population urbaine des conditions de vie normales et saines ». L'ordonnance ajoute que « pour tous les programmes de reconstruction d'une ville, il faut veiller à l'harmonie du style architectural des places, des grandes artères, des quais et des parcs, s'inspirer des meilleurs modèles d'architecture classique et moderne, utiliser les leçons de la technique la plus récente en matière d'architecture et de construction de maisons d'habitation et de bâtiments publics ».

Les principes essentiels de l'urbanisme soviétique ont été poussés plus loin encore par les ordonnances relatives à la reconstruction de quinze villes russes anciennes détruites pendant la guerre, à la préparation d'un nouveau programme de reconstruction de la ville de Moscou, et par les nouveaux plans d'ensemble établis pour les capitales des Républiques de l'Union soviétique et pour certaines autres grandes villes.

Les principes généraux de la construction d'une ville soviétique, mis au point par les savants soviétiques et énoncés dans les documents ci-dessus mentionnés, ont donc pour objectif final la création d'une ville susceptible de satisfaire aux besoins matériels et culturels croissants de la société soviétique. Cette ville doit répondre aux dernières exigences de la technique et de l'hygiène et constituer un ensemble artistique et architectural viable du point de vue technique et économique. Les urbanistes soviétiques ont toujours pour principe de résoudre à la fois tous ces problèmes : esthétique, technique, économique et le problème d'urbanisme considérés comme un tout. (A suivre.)

## LE GEORGISME EN ALLEMAGNE

Par Heinrich Richard

La lutte pour le sol est aussi vieille que l'humanité. A la Jacquerie de France correspond la Guerre des paysans en Allemagne. L'une et l'autre se sont terminées par des catastrophes au grand malheur de leurs populations. Mais la théorie scientifique du droit de l'homme sur le sol à l'aide de l'« impôt unique » remonte au grand savant français Quesnay (1694-1774), et l'étude scientifique de ses œuvres est le mérite du savant allemand August Oncken (1844-1911). Sous l'influence de l'école physiocratique, fondée par Quesnay, l'empereur Joseph II (1741-1790) commença dans ses pays héréditaires une réforme fiscale, dont la réalisation fut arrêtée par sa mort prématurée. A la même époque, le marquis et plus tard grand-duc Charles-Frédéric de Bade (1728-1811) fut gagné à l'idée physiocratique par Mirabeau l'Ainé. Il fit appliquer par Schlettwein un impôt sur la valeur foncière dans trois villages badois du canton d'Emmendingen, dont le préfet était Schlosser, le beau-frère de Goethe. Mais l'essai, tout en suivant le juste principe, échoua, comme l'ont prouvé les professeurs von Scheel, Roscher et Dr Corsten, pour avoir été limité sur une base trop restreinte, au lieu d'être étendu à tout le pays. Cela devrait mettre en garde les réformateurs « trop prudents » qui aiment agir d'après le principe : « Lave ma chevelure sans me mouiller ! » Cent vingt ans plus tard le directeur cadastral Julius Emele, un compatriote de Schlettwein, cherchait à

éviter cette erreur en proposant, dans son ouvrage « Exemple d'Introduction et de Rendement d'un Impôt sur la Rente foncière » (1898), de soumettre tout le Grand-Duché de Bade à cet impôt.

Une œuvre d'une envergure bien plus considérable aurait pu être l'« affranchissement des paysans », du baron de Stein (1757-1831), s'il y avait appliqué l'idéologie des physiocrates, dont s'est inspirée la Révolution française, qu'il connaissait fort bien. Malheureusement, Stein s'en abstint ; ses successeurs aussi. La réforme serait restée un corps sans bras ni jambes, incapable d'action fructueuse, même si elle n'avait pas été complètement gâchée par ses successeurs. Cette tragédie est décrite par le professeur Knapp, le beau-père du président de la République fédérale, M. Théodore Heuss. Dans la biographie de Frédéric Naumann, il attire l'attention sur l'importance extrême de Henry George. Encore la vie durant de Stein, l'agriculteur Heinrich von Thünen (1783-1850) publia son ouvrage « L'Etat isolé ». La gloire mondiale que cette œuvre lui rapporta jusqu'à nos jours n'a rien changé au fait qu'on se limite, en général, à critiquer sa formule du juste salaire, en passant sous silence son développement classique de la rente foncière et la possibilité de l'utiliser pour la fiscalité.

L'ouvrage paru il y a cent ans, « Propositions de Règlement de l'Impôt foncier en Prusse », de l'économiste et

député C.-G. Kries, est resté presque inconnu, malgré toute son actualité. A la même époque Karl Arnd – qui comme Henry George ignorait ses prédécesseurs physiocrates – publia l'« Impôt naturel », ainsi que Hermann-Heinrich Gossen son « Explication de la Loi du Commerce humain et des Règles des Actions humaines ».

Friedrich-Wilhelm-Alexander Held fonda le « Journal du Citoyen » (« Staatsbürgerzeitung ») et la Société radicale de réforme qui, à eux deux, préparèrent le terrain pour la « Bodenreform » (réforme foncière). Comme adepte de Ricardo et de Malthus, le professeur F.-A. Lange fit des études très importantes sur le sol et la rente foncière, sans que ceci lui ait procuré la même popularité que son « Histoire du Matérialisme ». Guère plus de succès était réservé aux organisations fondées par le Dr Théodore Stamm (1822–1892) qui, d'après les propositions du banquier Adolf Samter (1824–1883) et du professeur Adolf Wagner (1835–1917), avaient pour but d'étatiser le sol. De même l'Union allemande pour la réforme de la propriété foncière fondée en 1888, a souffert de discordes intérieures ; car son père spirituel, le grand industriel Michael Flürscheim (1844–1912) était un cosmopolite qui voulait dépasser inutilement Henry George ; tandis que le président de l'union, Heinrich Freese (né en 1853) était protectionniste douanier, qui refusait les thèses les plus décisives de Henry George. Le membre le plus célèbre de l'union était l'économiste autrichien Th. Hertzka (1845–1927) qui avait échoué dans ses tentatives de réalisation de ses idées en Afrique. Guère plus de chance devait avoir son adepte le professeur Franz Oppenheimer (né en 1864), qui doit sa célébrité à sa négation des théories de Malthus et à ses études des théories de Ricardo. La proposition de distribuer les grandes propriétés n'eut pas de succès ; car elle n'était pas soutenue par un impôt sur la valeur foncière, dont il était partisan ; puisque alors qu'il était privat-docent à l'Université de Berlin, il reprochait aux sociaux-démocrates « d'attaquer le capitalisme par le côté le plus difficile et qu'il négligeait le plan d'attaque le plus facile, par l'impôt georgiste ».

Ce n'est qu'en 1898 que l'Union des réformateurs fonciers allemands commença à avoir une certaine influence sur le public, quand Adolf Damaschke (1865–1935) en prit la présidence. La voie pour les idées georgistes semblait se dégager en Allemagne, car Damaschke faisait beaucoup pour les propager par des écrits et des discours. Mais quiconque voit dans l'impôt sur la valeur foncière dans le sens orthodoxe de Henry George une garantie bien plus grande pour le bien-être du peuple que dans des protections douanières de toutes sortes, doit voir une contradiction inconséquente dans le sacrifice du vrai libre-échange illimité, défendu par Henry George, comme la renonciation de toute relation des georgistes de l'étranger, malgré leurs grandes connaissances et leurs influences. La lutte pour la fiscalité basée sur l'impôt sur la valeur foncière se transforma donc en lutte pour l'impôt sur la plus-value, qui a été fort soutenu par le professeur Eberstadt et le président honoraire de l'union, le « socialiste de chaire » Wagner, malgré les raisons très plausibles de la combattre. Comme protectionnistes douaniers et comme malthusianistes, ils ne pouvaient que difficilement accepter les théories georgistes. Et petit à petit, l'activité de l'union se retourna complètement vers la promulgation des foyers, basée sur le droit héréditaire d'Erman ; vers la limitation des prix ; vers l'achat des terrains par les communes (Bücher) ; vers la réforme hypothécaire (Weyermann, Erman, Liertz) ; vers la limitation des dettes (Schopfer) ; vers le droit de rachat des terrains par les communes (Heinrich von Wagner) et d'autres mesures qui sont toutes restées incapables d'abaisser les prix, de favoriser la production et l'économie générale. Une

des exigences les plus dangereuses était « l'impôt sur la valeur commune », c'est-à-dire sur le prix du marché, qui avait comme base le sol et le bâtiment (!). Cela aurait barré la voie au véritable impôt sur la valeur foncière dans le sens georgiste. La plupart des membres ne connaissaient plus le but de celui-ci, pas plus que Silvio Gesell (1862–1930) ne l'a connu.

L'Union des réformateurs fonciers allemands soutenait que la réforme foncière (« Bodenreform ») n'est ni un moyen d'avantager les petites habitations, ni de partager les grandes propriétés ; l'emploi abusif de ce mot dans l'Europe de l'Est a bien nui à la propagande des idées georgistes.

L'homme le plus capable de l'Union était le commerçant et professeur Adolf Pohlmann (1850–1920) dont les « Bases de l'Economie politique » interprètent essentiellement les doctrines georgistes. Il est vraiment regrettable que Damaschke n'ait pas voulu suivre l'éminent économiste et urbaniste Siegfried Sitte (mort en 1945), de Vienne, dont les résultats irréfutables des recherches auraient fourni une base inébranlable et scientifique pour l'activité de l'union.

L'Union a cessé d'exister sous le régime du socialisme national (nazisme). Un essai de reconstruction sous un autre nom a échoué. Mais on n'a jamais ressenti plus vivement la nécessité d'une réforme fiscale, fondamentale, organique ou radicale, que maintenant. Jamais les responsables de notre histoire ne se sont sentis plus abandonnés devant ses clameurs justifiées. C'est peut-être une consolation que l'idée d'un impôt unique n'est pas tout à fait ensevelie, dans le chaos du temps présent, même si elle se manifeste sous une forme aussi absurde qu'un impôt unique sur le revenu ou sur la consommation ou l'énergie. Ainsi Johannes Lubahn dans sa « Réforme communale » et le Dr Erich Lubahn dans sa « Rente foncière urbaine » continuent les erreurs de l'union et les augmentent même. Par contre, Herbert-K.-R. Müller traite bien mieux de la question dans son ouvrage « La Rente foncière urbaine et la Valorisation des Terrains » (paru en 1953) ; mais il commet l'erreur de confondre le prix de vente au marché (valeur commune) avec la valeur foncière totale, qui devrait servir de base pour notre impôt unique. Cela le met en contradiction avec Henry George. Le Dr-ing. Martin Pfannschmidt vient de publier la « Rente foncière dans l'Economie de l'Espace et la Politique de l'Ambiance ». Avec une exactitude mathématique, il développe la nécessité et la possibilité d'une réforme fiscale dans le sens georgiste – pour sacrifier au dernier moment toute son étude par une déduction erronée, en disant que l'« impôt unique » de Henry George n'est plus possible aujourd'hui ! Mais il n'y a pourtant rien de plus clair que les faits indiscutables :

Tout impôt, qui est calculé d'après le prix des produits ou d'après le salaire ou d'après le capital investi dans la production, renchérit la marchandise et restreint la production. Seul un impôt sur la valeur complète du sol permet le maximum de la production et le minimum du prix.

L'Etat ne peut jamais prélever plus d'impôts que la rente foncière dans sa signification scientifique n'en peut fournir (v. Henry George, Thünen).

En considérant ces faits, toute réforme fiscale se réalise ou échoue indépendamment de l'espace et du temps. Personne ne peut être en contradiction avec ce que dit Kant : « Ce qui est effectif pour des raisons logiques pour la théorie est aussi effectif pour la pratique. »

*Heinrich Richard* (Bonn)

conseiller supérieur du gouvernement et urbaniste  
(« Le Coopérateur suisse »).